
**Conférence de Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2000**

9 mai 2000
Français
Original: anglais

New York, 24 avril-19 mai 2000

**Lettre datée du 8 mai 2000, adressée au Secrétaire général
de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000
par la Mission permanente de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de communiquer ci-joint le document intitulé « Position de Cuba sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

La Mission permanente souhaiterait que ce document soit distribué comme document de la Conférence.

Annexe

Document présenté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 par la délégation d'observation de la République de Cuba

Position de Cuba sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

La décision de participer en tant qu'observateur à la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires montre une fois de plus l'intérêt avec lequel Cuba suit toutes les questions touchant le désarmement et la non-prolifération, particulièrement en ce qui concerne les armes nucléaires.

La position de Cuba est bien connue, et elle est claire et nette : en matière de désarmement, le désarmement nucléaire est la première des priorités.

Cuba trouve totalement inadmissible que certains pays continuent de se faire l'avocat des doctrines militaires fondées sur la possession d'armes nucléaires. On ne devrait laisser aucun État ou groupe d'États jouir du monopole des armes nucléaires. Le seul moyen de garantir une paix et une sécurité qui soient durables et les mêmes pour tous, c'est d'éliminer totalement les armes nucléaires.

Les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont discriminatoires et sélectives par nature, et elles ont, jusqu'à présent, empêché Cuba de signer ou de ratifier le Traité.

Le régime de non-prolifération institué par le Traité est contraire au principe de l'égalité souveraine des États, car il crée deux catégories d'États qui n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes obligations. Le développement continu de l'armement nucléaire, tant en quantité qu'en qualité, se trouve ainsi légitimé au bénéfice des membres du club très fermé des puissances nucléaires reconnues par le Traité.

Depuis que le Traité est entré en vigueur, la plupart des puissances nucléaires ont montré très nettement qu'elles n'avaient pas la volonté politique de réaliser certains de ses objectifs fondamentaux, par exemple ce qui est énoncé aux articles VI et IV.

Malgré les efforts sans relâche de la grande majorité de la communauté internationale pour que soient négociées de bonne foi des mesures efficaces visant à mettre fin à la course aux armements nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire, certaines puissances continuent de ne pas tenir compte des dispositions de l'article VI du Traité.

Des mesures restrictives unilatérales et injustifiables relatives à l'échange de matériel scientifique et technique, de matières et d'information en vue d'exploiter pacifiquement l'énergie nucléaire continuent d'être imposées, déniaient aux États le droit légitime d'avoir accès sans restriction à cette forme d'énergie pour poursuivre des fins pacifiques. On tente de justifier cet état de fait en prétendant que les systèmes de garanties mis en place en application du Traité ne sont pas suffisants.

Tout le monde sait que Cuba, n'étant pas partie au Traité, n'est nullement tenu de négocier des accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il n'en reste pas moins qu'à la suite d'une décision prise librement, toutes les installations nucléaires cubaines sont actuellement soumises à de tels ac-

cords et sont donc inspectées par des étrangers qui établissent des rapports conformément à ces accords. Dans ses rapports officiels et ses publications, l'Agence confirme que Cuba est parfaitement en règle au regard des engagements qu'il a pris envers elle en matière de garanties.

Qui plus est, Cuba a signé en octobre dernier un protocole additionnel aux accords de garanties, qu'il a conclu à titre volontaire avec l'AIEA. Cela a fait de lui le premier pays lié par des accords régis par le document INFCIRC/66 à signer avec l'Agence un protocole additionnel.

Le 24 avril, la Secrétaire d'État des États-Unis a fait explicitement référence à Cuba, sur un ton inacceptable, dans la déclaration qu'elle a prononcée à cette conférence.

La « préoccupation » qu'inspire aux États-Unis le fait que Cuba n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est pure hypocrisie, vu que ce pays est parmi les premiers à enfreindre des dispositions essentielles du Traité, notamment l'article VI.

Les faits ont été rapportés par de nombreuses délégations à cette conférence. Les États-Unis continuent de s'opposer à l'engagement de négociations de bonne foi en vue d'aboutir au désarmement nucléaire. Ils ont redit leur intention de mettre au point un système national de défense antimissile qui portera un coup irréparable à l'équilibre stratégique de la planète.

Les États-Unis ne cessent pas de s'opposer à l'engagement immédiat de négociations, à la Conférence du désarmement, sur des questions telles que le désarmement nucléaire et la course à la prolifération des armes dans l'espace extra-atmosphérique : c'est là une des raisons essentielles de la phase de stagnation dans laquelle la Conférence se trouve véritablement enlisée.

Les États-Unis faisaient partie des principaux partisans du Nouveau concept stratégique adopté l'an dernier à Washington par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui fait une plus grande place aux armes nucléaires dans les politiques en matière de sécurité, au lieu de réduire leur importance.

En outre, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est devenue un objectif complètement incertain depuis que le Sénat américain a décidé de ne pas ratifier ce traité. Les États-Unis feraient bien de s'occuper de ces problèmes avant de s'en prendre à Cuba.

Fidèle à son attachement au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires, Cuba continuera d'aller de l'avant, en toute transparence, dans l'exécution de son programme pour l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins purement pacifiques.